MANSA BANK

CONDITIONS DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DE MANSA BANK AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2025

Les conditions énumérées ont un caractère général et non exhaustif. Toutes les commissions sont taxables au taux de 10% (TOB) exceptées les commissions BCEAO. Les débours, ports de lettres, timbres d'actes, droits d'enregistrement, honoraires d'huissier, de notaire et d'avocat, les frais de correspondant sont récupérés intégralement en sus, auprès de la clientèle. Les sommes sont exprimées en monnaie FCFA.

A - TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

1.1	**Conditions d'ouverture de compte**	
1.1.1	**Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)**	
1.1.1.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	FRANCO/ Montant minimum DAT 1 000 000 FCFA *Pénalité de déblocage avant échéance 1%
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Non applicable
1.1.1.5	Plan épargne logement	Non applicable
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Non applicable
1.1.1.7	**Compte joint**	
1.1.1.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	**Compte indivis**	
1.1.1.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	**Autres types de comptes**	Nous consulter
1.1.1.10	**Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte**	Non requis
1.1.1.11	**Assurance décès accidentel associé au compte chèque**	Non applicable
1.1.1.12	**Assurance décès ou invalidité totale et définitive associée au compte chèque**	Non disponible
1.2	**Conditions de clôture de compte**	
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Non applicable
1.2.5	Plan épargne logement	Non applicable
1.2.6	Compte sur livret	Non applicable
1.2.7	**Compte joint**	
1.2.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	**Compte indivis**	
1.2.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.10	**Attestation de clôture de compte**	20.000 FCFA
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	**Gestion de comptes**	
2.1.1	**Conditions débitrices et frais**	
2.1.1.1	**Meilleur Taux Débiteur Appliqué À La Clientèle**	4%
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	**Commission de plus fort découvert**	Compte chèque ordinaire : 0,15% sur le solde débiteur le plus élevé dans le mois/ minimum 10 000 FCFA
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Gratuit
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	13,63% (dans la limite du Taux d'usure)
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	13,63% (dans la limite du Taux d'usure)
	Frais d'impayé sur prêt amortissable	Clients Wealth 10 000 FCFA
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Clients Retail 2 000 FCFA
2.1.1.8	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.9	**Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**	Gratuit
2.1.1.10	**Autres types de conditions débitrices**	
2.1.1.10.1	Commission sur non-utilisation de lignes accordées	Non applicable
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Non applicable
2.1.1.12	Assurance automobile	Non applicable
2.1.1.13	**Forçage pour retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte**	5 000 FCFA
2.1.1.14	Procuration sur compte	
	Autres types de comptes	Pour la rémunération des DAT d'un montant inférieur à 10 millions FCFA et d'une échéance d'un an au plus : se référer au taux communiqué semestriellement par la BCEAO. Nous consulter pour les DAT ne correspondant pas aux critères sus-cités.
2.1.1.20	**Autres Conditions Débitrices - Frais de Forçage**	Dans le cas d'indisponibilité liée aux Dates de valeur (Remise Chèque, Virements), Frais de forçage de FCFA 5 000 HT. Retrait de Caisse : 1 000 FCFA HT. Dans le cas de dépassement : 1% Min 5 000 FCFA, pour tout montant supérieur à 100 000 FCFA
2.1.2	**Relevés de compte**	
2.1.2.1	Mensuel	Électronique : Gratuit Manuel : Gratuit
2.1.2.2	À la demande (mois en cours)	Relevé manuel : 2 000 FCFA / Page Relevé électronique par MANSA Mobile : 500 FCFA / Page
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	2 000 FCFA par Page
2.1.2.4	Relevé certifié	Relevé certifié
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autres types de relevé de comptes	Nous consulter
2.1.5	**Attestations bancaires**	
2.1.5.1	Attestation de solde	30 000 FCFA
2.1.5.2	Attestation de non engagement	25 000 FCFA
2.1.5.3	**Autres types d'attestations bancaires**	Attestation d'extrait de compte (bancaire) : 10 000 FCFA / Attestation de virement bancaire : 10 000 FCFA Confirmation de solde : 30 000 FCFA / Autres types d'attestations : 25 000 FCFA
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA
2.1.7	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.8	**Conditions créditrices**	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Épargne simple : 3,5%
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Nous consulter
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Nous consulter
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% HT / Av.
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et les comptes à terme	Pour la rémunération des DAT d'un montant inférieur à 10 millions FCFA et d'une échéance d'un an au plus : se référer au taux communiqué semestriellement par la BCEAO. Nous consulter pour les DAT ne correspondant pas aux critères sus-cités.
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	Nous consulter
2.2	**Moyens de paiement**	
2.2.1	**Chèques**	
2.2.1.1	**Délivrance de chéquier**	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés sur place	20 FCFA / Feuillet
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Non applicable
2.2.1.1.4	Chèques barrés sur place	10 000 FCFA
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	10 000 FCFA
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Non applicable
2.2.1.2	Chèques de guichet	Gratuitement
2.2.1.3	Certification de chèque	10 000 FCFA
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 FCFA
2.2.1.5	Opposition sur chèque du chéquier par l'émetteur	15 000 FCFA par chèque et 30 000 FCFA par chéquier
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Gratuit
2.2.1.6.1	Levée d'opposition sur chèque par l'émetteur	Gratuit
2.2.1.7	**Frais de destruction de chéquier**	10 000 FCFA / Chéquier en cas de non retrait (passé un délai de 6 mois)
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance	- Rejet Chèque par MANSA BANK : - Absence ou insuffisance de provisions : 30 000 FCFA - Autres : Gratuit
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à montant x FCFA (montant à préciser)	Non applicable
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Non applicable
2.2.1.11	**Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)**	Aux frais du client
2.2.1.12	Autres types de chèques	Non applicable
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	Non applicable
2.2.1.14	**Encaissement de chèques**	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors l'UEMOA	Frais de dossier : Gratuit. Commission d'encaissement hors frais de correspondant : 10 000 FCFA / Port de lettre : 20 000 FCFA. Avis de sort : 5 000 FCFA / Commission de manipulation : 2 000 FCFA
2.2.2	**Cartes bancaires**	
2.2.2.1	**Renouvellement / Cotisation mensuelle**	Renouvellement / Cotisation annuelle : * Debit gim : 3 500 FCFA * Mastercard gold : 5 000 FCFA * Mastercard world elite credit : 250 000 FCFA
2.2.2.1.1	Carte privative	Non applicable
2.2.2.1.2	**Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)**	* Debit gim : 3500 FCFA
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Non applicable
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Non applicable
2.2.2.1.2.3	**Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA**	455 FCFA dans le réseau GIM
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Non applicable
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	Non applicable
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	cf. Cotisation annuelle / Renouvellement
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires ou leur groupe	Non applicable
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Non applicable
2.2.2.1.5	**Carte prépayée**	
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	Non applicable
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	Non applicable
2.2.2.1.5.3	**Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) de MANSA BANK CI**	455 FCFA dans le réseau GIM
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	455 FCFA dans le réseau GIM Hors réseau GIM, 1,5% du montant retiré avec un minimum de 1 500 FCFA
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	Non applicable
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	Gratuit
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	Gratuit dans réseau GIM BEMOAI,1,5% du montant de la transaction en dehors de la zone UEMOA
2.2.2.1.5.8	**Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)**	318 FCFA dans le réseau GIM 909 FCFA hors réseau GIM
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB)	Non applicable
2.2.2.1.5.10	Envoi Terminal de Paiement Electronique (TPE) Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Non applicable
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	Non applicable
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	Prix initial de la carte remplacée
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	Gratuit
2.2.2.1.5.14	**Carte de crédit MASTERCARD**	Gratuit
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Prix initial de la carte
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	200% prix initial de la carte, en dessous d'un délai de confection de 48 heures
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	Prix initial de la carte
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	Non applicable
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Non applicable
2.2.2.7	**Opposition carte**	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	2 000 FCFA pour la carte GIM. 5 000 FCFA pour les autres
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition / usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Modification de plafond (carte, plafond, ...)	Gratuit
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Gratuit
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Gratuit
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Gratuit
2.2.2.13	Levée d'opposition Carte	Gratuit
2.2.2.13	**Prestations Services monétiques (consultation / édition de solde; consultation / édition de solde d'historique)**	
2.2.2.13.1	**Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)**	
2.2.2.13.1.1	*Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Non applicable
2.2.2.13.1.2	***Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)**	445 FCFA
2.2.2.13.1.3	***Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)**	445 FCFA
2.2.2.13.1.4	*Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	1,5%, montant TRX avec min 1 500 FCFA
2.2.2.13.2	**Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets**	
2.2.2.13.2.1	*Consultation / Édition de solde dans la banque du client	Non applicable
2.2.2.13.2.2	*Consultation / Édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	318 FCFA, carte GIM dans réseau GIM 909 FCFA, carte GIM hors réseau GIM Gratuit via interfaces application mobile et web
2.2.2.13.2.3	*Consultation / Édition d'historique de solde	Gratuit via interfaces application mobile et web
2.2.2.13.2.4	Destruction de cartes non réclamées	Gratuit
2.2.2.13.2.5	Édition de cartes supplémentaires	Voir cartes additionnelles
2.2.2.13.2.6	Réimpression de carte volée / égarée	Voir frais de reconfection
	Encaissement par Carte (Acquisition TPE)	
	Frais de location mensuelle TPE RTC	
	Frais de location mensuelle TPE GPRS	
	Commission sur Transaction	
2.2.2.13.2.7	Frais de destruction de cartes non réclamées	5 000 FCFA (après 6 mois)
2.2.2.14	**Paiements**	
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	1,5% Montant TRX
2.2.3	**Virements et Prélèvements**	
2.2.3.1	**Virements**	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	3 000 FCFA
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Non applicable
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	3 000 FCFA en Côte d'Ivoire 5 000 FCFA hors Côte d'Ivoire
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires	Gratuit
2.2.3.1.7	**Mise en place de Virement Permanent local ou autre**	
2.2.3.1.7.1	*Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	*Exécution des opérations	3 000 FCFA / mois vers une autre banque Gratuit sur compte Mansa Bank
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	Gratuit
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Non applicable
2.2.3.2	**Prélèvements**	
2.2.3.2.1	**Mise en place de l'autorisation de prélèvement**	
2.2.3.2.1.1	*Création de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	*Exécution de l'opération	3 000 FCFA / mois vers une autre banque Gratuit sur compte Mansa Bank
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000 FCFA
2.2.3.2.3	Émission de prélèvement par une entreprise	Nous consulter
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Gratuit
	Impayé Prélèvement Forçage sur présentation Prélèvement Impayé issu d'une remise (imputable au bénéficiaire)	
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	**Dates de valeurs appliquées**	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	**Virement reçus en interne**	Crédit le jour de l'opération
3.1.3	Remise de chèque	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception de l'encaissement
3.1.4	**Remise de chèque en Interne**	Crédit le jour de l'opération
3.1.5	Remise d'effet à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur premier jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.6	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédent celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.7	**Virements émis en interne**	**Débit le jour de l'opération**
3.1.8	Versement d'espèces	Crédit le jour de l'opération
3.1.9	Retrait d'espèces	Débit le jour de l'opération
3.1.10	Livrets d'épargne	Crédit le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et débit le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.2	**Frais liés aux services bancaires**	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Émission chèque de banque en FCFA	10 000 FCFA
3.2.4	Émission chèque de banque en autres devises	* Frais de dossier : 20 000 FCFA * Commission de transfert : 1,5% avec un minimum de 20 000 FCFA * Taxe: 0,6% * Frais d'autorisation : 20 000 FCFA * Frais Swift : 15 000 FCFA * Frais de correspondant : au réel
3.2.5	Rejet de chèque (chèque illisible, mention manquante ou erronée)	Pour autres motifs que l'absence ou l'insuffisance de provisions Gratuit / Pour tout autre motif : 20 000 FCFA
3.2.6	Demande d'opposition (Chèque et Carnet de chèque)	10 000 FCFA par feuille de chèque
3.2.7	**Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt**	Frais de saisie : 25 000 FCFA / Frais de main levée : 25 000 FCFA
3.2.8	Protêt	Au réel
3.2.9	Frais de circularisation	Gratuit
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Au réel
3.2.13	Changement de garde de titre	Non applicable
3.2.14	Frais de nantissement	Au réel
3.2.15	**Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)**	Frais de saisie : 25 000 FCFA/ Frais de main levée : 25 000 FCFA
3.2.16	Frais de reclassement	Non applicable
3.2.17	Retrait avec chèque de guichet dans une autre banque	

IV - SERVICES BANQUE À DISTANCE

4.1	**Avis de débit et de crédit par voie électronique**	Gratuit
4.2	**Banque en ligne (B-WEB)**	Gratuit (accès à l'internet banking et à l'application mobile)
4.3	**Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)**	Gratuit
4.4	**Virement électronique vers un autre établissement bancaire**	Virement UEMOA * 250 FCFA par virement interbancaire (SICA-ACH) * 2 000 FCFA par RTGS en CI * 3 000 FCFA par RTGS dans la sous-région Virement hors UEMOA *euro : commission de transfert (documentation bceao complète) : 1,5% min 10 000 FCFA + taxe sur les transferts (tthu) : 0,6% + frais de correspondant au réel *autres devises : commission de change : 1% min 10 000 FCFA + taxe sur les transferts (tthu) : 0,6% + frais de correspondants au réel
4.5	**Banque par téléphone (accès au guide vocal)**	Non applicable
4.6	**Services SMS**	500 FCFA / mois hors package
4.7	**Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)**	Gratuit
4.8	**Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)**	Gratuit
4.9	**Transfert à partir d'une carte**	Non applicable

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	**Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale**	Gratuit
5.2	**Frais de maintenée d'opposition Banque Centrale**	Gratuit
5.3	**Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)**	Gratuit
5.4	**Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)**	Aux frais du client
5.5	**Lettre de déclaration à la CIP**	Gratuit
5.6	**Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision**	Gratuit
5.7	**Certificat de non-paiement**	Gratuit
5.8	**Autres frais pour incidents de paiement**	
	Frais d'impayés	
	Frais d'injonction	
	Duplicata lettre d'incident de paiement	

VI - OPÉRATIONS DE CHANGE

6.1	**Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)**	Achat de devises * Euro : franco *Usd / autres devises : taux du jour Vente de devises * euro : 2% *Usd / autres devises : taux du jour
6.2	**Achat et vente de chèques de voyage en Euro**	Non applicable
6.3	**Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées**	Non applicable
6.4	**Autres crédits à court terme (TBB+Marge)**	Non applicable

VII - OPÉRATIONS DE CRÉDIT

7.1	**Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD[1]+Marge)**	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (TBB+Marge)	TBB + ou Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB + ou Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
7.1.3	Facilités de caisse (types à définir)	TBB + ou Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
7.1.4	Nano - Crédit	14%
7.1.5	Prêt Personnel Ordinaire	
7.2	**Crédits à l'habitat**	Non applicable
7.2.1	Moyen terme (TBB+Marge)	Non applicable
7.2.2	Long terme (TBB+Marge)	Non applicable
7.2.2.1	Autres crédits à moyen et long terme (TBB+Marge)	Non applicable
7.3	**Crédit-bail**	Non applicable
7.3.1	Mobilier	Non applicable
7.3.2	Immobilier	Non applicable
7.4	**Autres opérations connexes aux opérations de crédit**	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	Au réel
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Au réel
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Au réel
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	Au réel
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Non applicable
7.4.7	Frais d'état d'engagement	Gratuit
7.4.7.1	Pénalité sur remboursement par anticipation	Non applicable
7.4.7.2	Commission de rachat de crédit	Non applicable
7.4.8	Frais d'amortisation	Gratuit
7.4.9	Frais d'études des dossiers de prêt	Nous consulte
7.4.9.1	Frais de mise en place de prêt	0,5% minimum 50 000 FCFA
7.4.10	Autres opérations de crédit	Non applicable
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Non applicable
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	Au réel
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Gratuit
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	1% du montant minimum 30 000 FCFA
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	25 000 FCFA
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Au réel
7.4.18	Commission d'engagement	50 000 FCFA
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	Par effet : commis de bordereau : 5 000 FCFA et commis d'endossement : 1 500 FCFA tbb variable selon les conditions du marché
7.4.20	Cautions et avals	Frais de dossier : 25 000 FCFA Commission d'engagement : 0,75% (par trimestre indivisible; minimum 50 000 FCFA Lettre de garantie pour absence de documents Frais de dossier : 25 000 FCFA Lettre de garantie pour absence de documents - Commission d'engagement: 0,75% (par trimestre indivisible; minimum 50 000 FCFA Frais de tirage: 10 000 FCFA / caution émise

VIII - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

8.1	**Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)**	
8.1.1	**Frais d'encaissement**	
8.1.1.1	Frais de manipulation	10 000 FCFA
8.1.1.2	Frais port de lettre	20 000 FCFA
8.1.1.3	Chèque libellé en devises: commission de change en sus	Commission d'encaissement : 10 000 FCFA (hors frais de correspondant) + Commission de change : 0,5% / + Avis de sort : 5000 FCFA
8.1.1.4	Frais d'impayés	30 000 FCFA
8.1.1.5	Date de valeur	
8.2	**Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA**	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
8.2.2	Frais d'encaissement	Gratuit
8.2.3	Frais de manipulation	Gratuit
8.2.4	Frais de SWIFT	Gratuit
8.2.5	Frais de port de lettre	Gratuit
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	Gratuit
8.2.7	Frais fixes d'impayés	Impayés (Chèques Confrères) : Absence ou insuffisance de provisions 10 000 FCFA Chèque sur nos Caisses : Impayés 10 000 FCFA / Rejet pour provisions : 30 000 FCFA
8.3	**Émission de chèques de banque à destination d'un pays étranger**	
8.3.1	Frais de dossier	20 000 FCFA
	Chèque de banque sur place	
	Chèque de banque UMOA	
	Chèque de banque en devises	
	Annulation d'un chèque de banque	
	Commission de transfert	
	Taxe de transfert	
	Frais SWIFT	
	Commission de change	
	Autorisation de change	
8.4	**Transferts**	
8.4.1	**Transferts zone UEMOA**	25 000 FCFA
8.4.2	**Transferts hors zone UEMOA**	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Autres devises : Taux du jour, Frais de dossier : 20 000 FCFA et Frais d'autorisation de change : 20 000 FCFA, Commission de transfert 1% min 10 000 FCFA, Taxe sur Transfert hors Uemoa (TTHU) : 0,6%, Frais de Correspondants : au réel, Frais de SWIFT : 15 000 FCFA * Les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client
8.4.3	Autres types de transferts	Non applicable

IX - AUTRES SERVICES (DIVERS)

9.1	**Frais de recherche de documents (en unité)**	
9.1.1	0 à 30 jours	20 000 FCFA
9.1.2	31 à 60 jours	20 000 FCFA
9.1.3	61 à 90 jours	20 000 FCFA
9.1.4	**Plus d'un an**	20 000 FCFA
9.1.5	Supplément par photocopie	2 500 FCFA
9.1.6	Par document ou par page	Non applicable
9.2	**Boîte à lettres**	Non applicable
9.3	**Location de coffre-fort**	Non applicable
9.4	**Frais de reproduction de clé**	Non applicable
9.5	**Demande de renseignements sur client**	Non applicable
9.6	**Demande de renseignements financiers**	Non applicable
9.7	**Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)**	Non applicable
9.8	**Abonnement mensuel au site Internet**	Gratuit
9.9	**Successions**	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	20 000 FCFA
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2% maximum 2 000 000 FCFA
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	60 000 FCFA
9.10	**Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)**	Gratuit
9.11	**Frais relatif saisie-arrêt / Avis à tiersdétention ou opposition administrative**	Gratuit
9.11.1	*Lettre d'avertissement	Gratuit
9.11.2	*Lettre d'injonction	Gratuit
9.12	**Attestation d'avoirs**	10 000 FCFA
9.13	**Reconstition d'extrait de compte**	Non applicable
9.14	**Autres types de services**	
9.14.1	Commission de mouvement	
9.14.2	**Saisie-Conservatoire / Saisie Attribution**	Frais de saisie : 25 000 FCFA / Frais de main levée : 25 000 FCFA

X - OPÉRATIONS SUR TITRES

10.1	Courtage	
10.1.1	Achat et vente de titres	0,80% Montant de la transcation, Min : 1 000 FCFA
10.1.2	Acheté Vendu	0,80% Montant de la transcation, Min : 1 000 FCFA
10.1.3	Transaction sur dossier	0,80% Montant de la transcation, Min : 1 000 FCFA
10.1.4	Cession de bloc de titres	2 à 2,5% du montant de la transaction
	(1) Les commissions relatives au courtage sont calculées sur la base du montant brut de la transaction	
10.2	**Conservation**	
10.2.1	- Tranche de la valeur du portefeuille < 10M	0,50%
	- Tranche de la valeur du portefeuille > 10M	0,26%
	- Minimum trimestriel de droits de garde	2 500 FCFA
10.3	**Opérations sur la marché primaire**	
10.3.1	Commission de placement	Nous consulter
10.3.2	Commissions chef de file	Nous consulter
10.3.3	Commission de garantie de placement	Nous consulter
10.4	**Opérations sur OPCVM**	
10.4.1	Droit d'entrée	1%
10.4.2	Droit de rachat	1%
10.4.3	Frais de gestion	Min 1% / max 2%
10.5	**Autres opérations sur valeurs**	
10.5.1	Transferts de titres (Commission sur valeur du portefeuille transféré)	0,20% Min 10 000 FCFA
10.5.2	Nantissement de titre (Commission sur valeur du portefeuille tenu)	0,20% Min 10 000 FCFA
10.5.3	Main levée de nantissement (Commission sur valeur du portefeuille libéré)	1% Min 10 000 FCFA
10.6	**Autres services**	
10.6.1	Attestation de propriété (Par attestation)	20 000 FCFA
10.6.2	Attestation de titre en dépôt (Par attestation)	20 000 FCFA
10.6.3	Attestation d'IRVM (Par attestation)	10 000 FCFA
10.6.4	Établissement de certificats de titres (Par certificat)	500 FCFA
10.6.5	Impression de relevé de Comptes Titres (Par page)	0,30%
10.6.6	Commission sur succession	
10.6.7	Frais de recherche	
	- Opération de moins de 6 mois	Gratuit
	- Opération de 6 mois à 1 an	15 000 FCFA
	- Opération de plus d'un an	30 000 FCFA
10.6.8	Confirmation et dénouement de transaction	0,40%

B - TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

1.1	**Conditions d'ouverture de compte**	
1.1.1	**Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)**	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Montant minimum : 5 000 000 FCFA Durée minimum : 3 mois Taux d'intérêt minimum : Nous consulter
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	**Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes**	
1.1.1.5	Autres types de comptes	Non applicable
1.1.1.6	Assurance décès accidental associé au compte courant	Non applicable
1.2	**Conditions de Clôture de compte**	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Sans pénalité
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décli